



Perroy, le 26 novembre 2025

Conseil Communal de Perroy du 4 décembre 2025

Rapport de la Commission Gestion-Finances – Préavis No 10/2025 – Budget 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion-Finances composée de Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Claude Jenni, Julien Gaillard (excusé), Fabrice Strevens, Christophe Jaccoud, Charly Muller et Walter Bietry s'est réunie à plusieurs reprises afin d'étudier le préavis 10/2025.

En date du 17 novembre 2025, elle a rencontré Madame la Syndic Juliette Leprince-Ringuet ainsi que Messieurs les Municipaux Didier Blanchard et Jörg Dreier qui ont répondu à toutes nos questions portant sur le préavis cité en titre. Nous estimons avoir reçu les informations adéquates et les en remercions. Le préavis est également très détaillé et les explications très claires.

Comme pour les années précédentes, nous tenons à remercier Madame Grandjean pour la qualité de son travail concernant la présentation du Budget 2026, dont les différents documents produits sont particulièrement bien structurés et annotés.

ANALYSE SYNTHÉTIQUE

Dans la continuité du budget 2025, nous constatons que le budget 2026 sur les postes entièrement sous contrôle de la commune (rémunération des autorités et personnel communal, entretiens, gestion du parc locatif et des terrains, frais de fonctionnement, amortissement du patrimoine administratif, etc...) est piloté avec soin.

Concernant les postes liés aux revenus et charges de l'impôt et des péréquations et participations aux associations inter-communales nous constatons une inflexion positive des revenus projetés et une stabilisation des contributions. Cela constitue la raison principale d'un résultat projeté meilleur que lors du budget 2025.

Si l'on se focalise sur les postes principaux, on relève une baisse des charges d'environ 1% par rapport aux comptes 2024 et au budget 2025. Dans le même temps, les revenus fiscaux augmentent d'environ 3%. Ce différentiel cumulé représente environ 400'000,00-CHF et est le principal levier qui permet d'aboutir à un résultat présentant un excédent de charges de 222'090,00-CHF en comparaison des 633'237,00-CHF pour le budget 2025 et des 564'565,00-CHF pour les comptes 2024. Ce même différentiel permet de renouer avec une marge d'autofinancement positive de 273'202,00-CHF en comparaison de la marge d'autofinancement négative du budget 2025 (-171'493,00-CHF)

L'état des recettes 2025 à fin août soutient cette projection mais par prudence la Municipalité a décidé de reporter le montant des recettes à fin août 2025 dans le budget pour l'année complète 2026. Nous saluons cette prudence.

La tendance semble donc s'être inversée par rapport aux deux derniers exercices et nous ne pouvons que nous en réjouir. La situation de la commune reste néanmoins fragile avec une marge d'autofinancement réduite au vu du taux d'endettement qui se situera autour de 15Mio-CHF à l'horizon 2026 (pour un plafond à 20Mio-CHF) et un besoin de recours à l'emprunt toujours d'actualité pour assurer les liquidités de la bourse communale.

La Municipalité est maintenant aux commandes d'un plan comptable MCH2 stabilisé et maîtrisé ainsi que d'un plan d'investissements à moyen terme clair. Nous apprécions grandement cette transparence qui nous aide à faire l'analyse de la situation. Il s'agira de trouver les clés dans les prochaines années pour réaliser ces plans tout en maîtrisant l'endettement, et cela ne sera pas un exercice facile.

ANALYSE DETAILLÉE

Nous vous présentons ici quelques éclairages qui font suite à notre analyse et notre séance avec la Municipalité, en complément des détails donnés dans le préavis.

Charges des autorités et de personnel – salaires et cotisations sociales – imputations internes

- Les charges prévues sont stables en ce qui concerne les traitements, salaires et cotisations liées sur l'ensemble des postes (législatif, exécutif et personnel communal), en prenant en compte l'indexation IPC et les anuités conformément au règlement communal pour le personnel.
- On note par ailleurs des dépenses sur deux aspects propres à l'année 2026 : d'une part 11'000,00-CHF dans les charges du législatif pour soutenir l'organisation et la tenue des élections, sachant que l'année 2026 verra les élections communales et des votations cantonales et fédérales. D'autre part 8'500,00-CHF sont prévus dans les charges de l'exécutif en lien avec les frais liés au changement de législature. Ces deux postes sont à considérer comme exceptionnels dans le cadre de cette année particulière et conformes à l'expérience passée.

Impôts

- Comme mentionné, l'estimation des revenus fiscaux est basée sur les encaissements réalisés à fin août 2025. Cela est une approche prudente liée au fait que les raisons précises de la tendance à l'augmentation ne peuvent pas être expliquées uniquement par l'augmentation de 2 points du taux d'imposition entré en vigueur en 2025 et qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'identifier d'autres facteurs précis qui soutiendraient cette hausse.
- La lecture des comptes 2025 au printemps prochain nous aidera nous l'espérons à y voir plus clair et confirmer la tendance.
- Nous pouvons noter également que la projection sur les impôts conjoncturels (en particulier droits de mutations) est très prudente et pourrait se révéler meilleure lorsque les projets immobiliers mis en attente durant la période du PACOM reprendront.

Péréquation et contributions aux associations inter-communales (postes principaux)

- Péréquation financière et facture sociale : à la lecture des comptes 2024, nous pouvons confirmer la fiabilité des prévisions à la suite des nouvelles règles de péréquation avec une part plus importante sur la péréquation et une part plus légère sur la facture sociale par rapports aux années antérieures (2024-23...). Ce faisant la projection pour 2026 est stable par rapport au budget 2025. Selon la Municipalité, ces mécanismes ne sont pas liés linéairement aux rentrées fiscales. Il est donc compréhensible que ces postes n'augmentent pas alors que nos rentrées fiscales croissent.
- Enjeu : À la suite des modifications de structure et le renforcement de l'accueil de jour pour l'année 2025, la situation se stabilise et notre contribution s'annonce similaire à celle portée au budget 2025, d'autant plus que la démographie de Perroy ne présente pas d'évolution majeure.

Investissement et endettement

- Ce poste est celui qui suscite le plus notre inquiétude. Après l'acceptation du préavis 09/2025 (restaurant de la plage), du préavis 08/2025 (revitalisation du Rupalet) et en faisant l'hypothèse que les préavis 13/2025 (rénovation de l'épicerie) et 14/2025 (réfection des canalisations) seront acceptés lors du conseil de ce jour, notre niveau d'endettement dépassera les 15'000'000,00-CHF, pour un plafond de 20'000'000,00-CHF.
- Les autres investissements envisagés sur l'horizon 2026-2030 pourraient atteindre plus de 10'000'000,00-CHF et concernent pour partie des enjeux qu'il sera difficile d'arbitrer (p.ex. nouveau centre culturel et sportif, rénovation énergétique des bâtiments, rénovation du prieuré...).
- Notre tendance actuelle d'amortissement de la dette est de moins de 200'000,00-CHF par année. Il est donc logique de conclure que nous atteindrons notre plafond d'endettement assez rapidement et que cela mettra la commune dans une situation de blocage et de difficulté de financement même pour des affaires courantes ou des besoins exceptionnels et imprévisibles.
- La situation et les perspectives courantes des taux d'emprunts sont une aide non négligeable qui nous permettent de supporter des charges d'intérêts raisonnables même en augmentant notre recours à l'emprunt. Mais cela ne résout malheureusement pas le problème du montant de la dette.
- La Municipalité en est tout à fait consciente et travaille sur une stratégie globale d'amortissement des emprunts mais ses leviers d'actions restent limités et le recours à une future augmentation du taux d'imposition ou à des coupes significatives dans les dépenses sur lesquelles la Municipalité a la maîtrise seront sans doute les principales alternatives possibles.

Autres postes analysés et discutés pour clarification

- 02900.3144.00 / Entretien des bâtiments (chauffage prieuré) : l'analyse d'une panne récurrente a conduit à la nécessité de réparer une conduite de chauffage à distance. Ces travaux à caractère relativement urgent seront entrepris en prenant l'opportunité de prévoir une base pour un raccordement de l'église dans le cadre des rénovations énergétiques futures.
- 02902.4470.00 / loyer épicerie : les travaux de rénovation envisagés impliqueront que l'épicerie ne sera pas exploitée pendant une partie de l'année (un trimestre au minimum) et la recherche d'un repreneur reste en cours. Cependant la Municipalité a souhaité porter au budget un montant équivalent à l'année pleine 2025 puisqu'à ce jour le calendrier des travaux n'est pas arrêté et le modèle d'affaire final en cours de réflexion. Nous ne partageons pas cet optimisme.
- 16100.3612.00 / Participation au stand de tir : il s'agit d'une obligation légale pour un village ne disposant pas de son propre stand. La Municipalité a étudié les différents rattachements possibles et a opté pour Saubraz. Les coûts annuels récurrents seront raisonnables (1'500,00-CHF) mais cette année 2026 inclut notre participation à la rénovation des cibles, ce qui explique le montant assez important de ce poste (21'500,00-CHF).
- Service technique : Nous nous sommes interrogés sur le besoin de maintenir ce poste budgétaire au même niveau qu'en 2025 alors que depuis quelques années, les prestations refacturées à d'autres villages pour partager ces coûts ont diminué. Au vu des explications reçues nous comprenons que le taux actuel est conforme aux besoins de notre village et que nous avons une certaine incertitude sur les besoins à venir, après la validation du PACOM qui va permettre de relancer certains projets actuellement gelés par la zone de réserve. Pour ces raisons, nous pensons raisonnable de différer cette question au prochain cycle budgétaire.
- Révision de loi sur les communes : Nous avons demandé si l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes au 1^{er} juillet 2026 pourrait avoir une incidence sur les charges, notamment les charges du personnel de Perroy. Avec les informations à sa disposition la Municipalité n'envisage pas d'impact sur le budget 2026.

CONCLUSION

Au vu de toutes ces informations, la commission de Gestion-Finances vous propose, à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis no 10/2025-Budget 2026, tel que présenté.

Pour la commission de Gestion-Finances : Mireille Gaillard, Philippe Achard, Stéphane Bettems, Claude Jenni, Christophe Jaccoud, Fabrice Strevens, Charly Muller, et Walter Biétry.

La présidente

Mireille Gaillard

Le rapporteur

Walter Biétry